

Séance du Conseil Municipal Du 16 juin 2016

L'an deux mille seize, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André VINCENT, Maire, en suite de convocation du 10 juin 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Effectif légal :	11
Nombre de Conseillers en exercice :	11
Absents non représentés :	2
Absents représentés :	2
Présents :	7

Présents :

Adjoints : Bernard DEFORGE, Delphine DEHOUX

Conseillers : Gino MENNESSON, Teddy BISKUPSKI, Philippe PAPIER, Fabrice BARTOLOMEO

Absent représenté : Guy PERIGORD procuration donnée à Bernard DEFORGE
Stéphane THIBAUX donne pouvoir à Fabrice BARTOLOMEO

Absent non représenté : Oswald BIZOUARD,
Justine APLINCOURT

Mr Fabrice BARTOLOMEO est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 février 2016

La copie du compte-rendu de la séance du 15 avril 2016 consigné au registre a été transmise à chaque conseiller.

Mr André VINCENT demande donc aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

Mr Philippe PAPIER signale qu'il avait demandé que dans le cadre de l'assainissement l'intégralité des emprunts soient repris par la ComCom et qu'elle s'engage par écrit, il avait également demandé si la ComCom gèlerait le prix de l'eau.

A cette dernière question Mr VINCENT a répondu que non.

Mr Philippe PAPIER ajoute qu'il avait souhaité que figurent dans les travaux à effectuer la réfection des trottoirs et la restauration de la Boulonnerie et qu'un ordre de priorité pour la totalité des travaux soit établi.

Fabrice BARTOLOMEO demande que la commission des travaux soit informée lorsqu'il y a des travaux à effectuer.

Le compte rendu de la séance du 15 avril 2016 est adopté à l'unanimité de tous les membres présents.

2- Présentation du programme des travaux du projet d'assainissement de la commune par Mr BOULARD, cabinet B3E.

Mr Boulard refait l'historique des projets de travaux d'assainissement ainsi que le zonage choisi : Postes de refoulement, Déverseurs d'orage (4), 2000 m de réseau sur le domaine public et une station d'épuration 575 équivalent habitants.

La première étape est de désigner le maître d'œuvre.

Ensuite le choix des entreprises devra intervenir en fin d'année et les travaux commencer au début 2017.

L'Appel d'offres pour la première étape a été lancé; il fallait au minimum 4 offres

Le règlement de consultation comportait plusieurs critères

- financier
- technique
- moyens de mise en œuvre

6 sociétés ont répondu

Dumay, Verdi, BET Champeaux, AI2E, Amodiag, Ixsane.

Une notation mathématique a été faite..

La meilleure offre est celle de AI2E.

3- Approbation du choix du Maître d'œuvre

La méthode et le résultat proposés par B3E ont été adoptés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide de faire appel au cabinet AI2E , le mieux disant.

Il est entendu que nous ne lancerons pas de travaux tant que nous n'aurons pas les subventions (Département, Agence de l'Eau, et ComCom)

Les emprunts devront être repris par la ComCom.

4- Point sur les travaux

- Entrée du village : la matérialisation de l'entrée est engagée.
- Fenêtres de l'Ecole des filles :
Une subvention de 50 % (FSIL) est accordée par la Région.
La commission des travaux a étudié les divers devis, suite au lancement d'une consultation (MAPA). La société Vannier Fermetures est la mieux disante.
- Parkings :
Cimetière (4 places) et parking devant la pizzeria (4 places): l'offre de service est partie -
Entreprise PIANTONI -
- Nettoyage de la carrière :
Forfait travaux engagé : entreprise PIANTONI – 2 jours programmés mini 4 jours maxi
Pour 2.500,00 € / jour.

Il faudra prendre un arrêté d'interdiction de dépôt d'ordures dans la carrière.

- Serre :
Une consultation est en cours pour la construction de la serre en extension de l'atelier communal.
- Prolongement de la Rue de Bourseigne :
L'entreprise RONGERE a été contactée pour réaliser l'extension de la rue et une aire de retournement à la suite de l'aménagement de la rue de Bourseigne.
Une réunion de travaux a lieu le jeudi 23 juin pour le démarrage des travaux.
- Eglise
La niche a été réalisée par l'entreprise Migne, il reste la fermeture à faire fabriquer par l'entreprise Warsman .

- Maison « Jacowsky »
Des devis ont été demandés : dalle et toiture pour le cas où Mr Bertrand s'installe pour sa distillation au mois de septembre ou octobre.

Nous demanderons une aide à la ComCom pour la rénovation de la toiture.

- Maison des sœurs Hubert :
Une demande a été faite à l'architecte de constituer un dossier pour pouvoir faire des demandes de subventions.
Financement : ligne budgétaire pour projet touristique avec des taux de 80% par la Région.

Fabrice BARTOLOMEO demande ce qu'on va faire de cette maison.

Mr le Maire répond qu'il y a actuellement des aides pour financer ces projets, il faut en profiter.
Possibilité de créer un pôle touristique, avec couchages, repas et salle d'exposition (mini musée sur la forêt).

Cela suppose de doubler la maison actuelle – une autre bâtisse serait à créer.

- Emplacement camping-cars
Teddy BISKUPSKI propose la création d'emplacements pour les camping-cars
Pour information le coût à REVIN est de 17400 € pour 9 emplacements
Le prix d'une borne est d'environ 9000 €
Il suffit d'amener l'électricité et l'eau, et que le terrain soit de niveau.
Cela pourrait être intégré au projet global de la maison des Soeurs Hubert, et sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission Hargnies 2030
- Forêt
Le bois au-dessus de la cabane de chasse est dans un état dégradé
Les raisons sont : la profondeur de sol peu importante et le blocage du phosphore
L'ONF regarde l'ensemble de la parcelle et préconise la mise à blanc (affouage) et de remettre de la chaux pour ensuite planter des résineux.
Des aides de l'Europe peuvent être envisagées (bois en déshérence)
- Des panneaux routiers dans le village sont à revoir : Sens interdit et Stop.
Il faut aussi changer les panneaux des Vieux Moulins, depuis leur passage en hameau.

5- Approbations comptables

- NDSC 3
Le montant reste pratiquement au niveau des années précédentes – baisse de 4%
- Décisions modificatives

Service des eaux

le compte 6411 est inexistant dans la M49 abrégée, il est nécessaire de prévoir les crédits du 6411 sur un autre compte (le compte 6410 semble le plus adapté).

Changement d'imputation : 6152 devient 61521.

OP Forestières

changement d'imputation : 6554 devient 65541.

Budget principal 05000

Changements d'imputations : 61522 devient 615221, 61523 devient 615231, 616 devient 6161, 668 devient 6681.

Les dépenses de la SI sont de 530 302.83 euros et les recettes de la SI de 644 322 euros soit une différence de 114 019.17 euros à combler par des prévisions supplémentaires en dépenses d'investissement.

Il convient donc de d'ajouter 114 019,17 € au chapitre 23 en dépenses d'investissement.

Budget Assainissement 05300

Changement d'imputation : 6152 devient 61521.

Ces approbations comptables sont votées à l'unanimité.

6- Personnel communal

Pour faire face à un besoin occasionnel pour les travaux en forêt le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'embaucher un Adjoint Technique pour une période de 1 mois reconductible.

7- Questions diverses

Mr VINCENT informe le Conseil qu'il a pris au sein du PNR la présidence du GAL (Fonds LEADER).

Les entretiens professionnels du personnel municipal auront lieu début juillet et seront assurés par Mr le Maire et le supérieur hiérarchique.

La séance est levée à 21 H 00.